

ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LOTBINIÈRE TENUE À LOTBINIÈRE LE 27 NOVEMBRE 2019 À 19 H 30

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Monsieur Normand Côté, préfet et maire de Saint-Flavien

MUNICIPALITÉS

Dosquet

Laurier-Station

Leclercville

Lotbinière

Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun

Saint-Agapit

Saint-Antoine-de-Tilly

Saint-Apollinaire

Sainte-Agathe-de-Lotbinière

Saint-Édouard-de-Lotbinière

Saint-Flavien

Sainte-Croix

Saint-Gilles

Saint-Janvier-de-Joly

Saint-Narcisse-de-Beaurivage

Saint-Patrice-de-Beaurivage

Saint-Sylvestre

Val-Alain

MAIRES

Yvan Charest

Pierrette Trépanier

Benoît Lemay, substitut

Jean Bergeron

Annie Thériault

Yves Gingras

Christian Richard

Bernard Quellet

Gilbert Breton

Jacques Gauthier

Denise Poulin

Normand Côté

Robert Samson

Bernard Fortier

Denis Dion

Nicole Viel Noonan

Mario Grenier

Daniel Turcotte

SECRÉTAIRE:

Stéphane Bergeron



Ordre du jour

- 1. Ouverture et présences;
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3. Rencontre avec Mmes Huguette Charest, directrice et Judith Riopel, coordonnatrice en immigration Diagnostic en immigration;
- 4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 9 octobre 2019;
- 5. Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 31 octobre 2019;
- 6. Lecture et adoption du procès-verbal du comité cogestion du 11 octobre 2019;
- 7. Affaires courantes;
 - a) Adoption des prévisions budgétaires de 2020;
 - b) Adoption du règlement 299-2019 sur les quotes-parts 2020;
 - c) Adoption du règlement 298-2019 sur la rémunération des élus;
 - d) Élections;
 - i. Adoption des procédures d'élection déposées par le secrétaire-trésorier et de nomination d'un scrutateur pour la surveillance du vote;
 - ii. Élection des membres des comités;
 - iii. Comité de développement économique;
 - e) Résolution pour signataire des documents officiels et les effets bancaires pour la MRC de Lotbinière;
 - f) FDT Suivi des projets;
 - i. Enveloppe locale Saint-Narcisse-de-Beaurivage;
 - ii. Enveloppe locale Saint-Édouard-de-Lotbinière;
 - iii. Enveloppe locale Saint-Antoine-de-Tilly;
 - iv. Enveloppe locale Saint-Gilles;
 - v. Désengagement Laurier-Station;
 - vi. Enveloppe locale Laurier-Station;
 - g) Entente sectorielle développement économique tourisme Suivi;
 - b) Département de développement économique;
 - i. Précisions des règles d'embauches des ressources du CLD;
 - ii. Bilan des travaux d'intégration;
 - iii. Ouverture de deux postes au service des entreprises en développement économique;
 - iv. Autorisation à signer l'entente de la mesure STA, mesure de soutien aux travailleurs autonomes;
 - v. Tourisme Plan de partenariat
 - i) Demande d'aide Service de transport collectif et adapté;
 - j) PRMHH Support à la réalisation, concertation, communication;



- k) PMSC Remboursements pour les travaux d'adaptation d'un centre de repli;
- 1) Travaux Seigneurie Recommandation de paiement;
- m) Entente culturelle;
 - i. Fonds patrimoine et culture;
 - ii. Bonification de l'entente;
- n) Cyclo-défi Fondation du cégep de Thetford;
- o) Plateforme de compostage Autorisation signature demande de CA;
- Recouvrement journalier LET Cendres de grilles Autorisation signature demande de CA:
- q) Service de vidange des installations septiques Bilan;
- r) Rapports des comités;
 - i. CSP;
 - ii. Rapport annuel Arterre;

8. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

- Aménagement du territoire et développement local;
 - a) Conformité au SADR de règlements d'urbanisme;
 - b) Résolution d'appui à un projet d'exclusion de la zone agricole;
 - i.Laurier-Station (Bernier Sports inc.);
 - ii.Laurier-Station (Matériaux Laurier inc.);
 - iii.Saint-Gilles (rue des Industries);
 - c) Résolution de contrôle intérimaire, afin de geler l'application de l'article 2.5 du document complémentaire du SADR, qui permet l'implantation de commerces et services en zone agricole, sous réserve de certains critères;
 - d) Résolution de Non-conformité au SADR des projets de règlement de Laurier-Station numéros 01-19 et 02-19, visant à permettre les résidences de quatre logements ou moins, dans les îlots déstructurés desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égouts;
 - e) Résolution de demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec Volet 1 : Ilots déstructurés;
- 10. Correspondance, présentation du résumé;
- 11. Comptabilité, comptes à payer;
 - a) Présentation des comptes;
 - b) Liste des chèques;
 - c) Liste des engagements;
- 12. Affaires nouvelles;
 - a) CCE Appui projet marais St-Antoine;
 - b) Adoption du règlement 300-2019 Construction des CET 15 et 16;



13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

14. Levée de l'assemblée

342-11-2019

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu d'adopter l'ordre du jour.

RENCONTRE

AVEC MMES HUGUETTE CHAREST, DIRECTRICE, ET JUDITH RIOPEL, COORDONNATRICE EN IMMIGRATION – DIAGNOSTIC EN IMMIGRATION

Mesdames Charest et Riopel présentent le diagnostic réalisé en matière d'attraction et d'établissement durable de personnes immigrantes dans Lotbinière. Ce diagnostic a permis d'établir des actions à réaliser afin d'attirer et d'assurer l'établissement d'un plus grand nombre de personnes immigrantes sur le territoire de la MRC.

343-11-2019

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 9 OCTOBRE 2019

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 9 octobre 2019.

344-11-2019

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 31 OCTOBRE 2019

Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC de Lotbinière du 31 octobre 2019.

345-11-2019

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE COGESTION DU 11 OCTOBRE 2019

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu d'adopter le procès-verbal du comité de cogestion du 11 octobre 2019.

346-11-2019

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2020 telles que déposées, présentant un budget équilibré de 7 008 900 \$.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 27 novembre 2019

Page - 4 -



347-11-2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT 299-2019 QUOTES-PARTS 2020

Attendu l'avis de motion donné à la session du 11 septembre 2019;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu d'adopter le règlement no. 299-2019 « RÈGLEMENT DES QUOTES-PARTS 2020 », tel que déposé et de porter ce règlement au « Livre des règlements de la MRC de Lotbinière ».

Original déposé au Livre des Règlements

348-11-2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT 298-2019 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Attendu l'avis de motion donné à la session du 11 septembre 2019;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'adopter le règlement no. 298-2019 « RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS », tel que déposé et de porter ce règlement au « Livre des règlements de la MRC de Lotbinière ».

Original déposé au Livre des Règlements

349-11-2019

PROCÉDURE D'ÉLECTIONS NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION ET D'UN SCRUTATEUR

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'adopter la procédure d'élection déposée par le secrétaire-trésorier, de nommer Monsieur Stéphane Bergeron président d'élection et de nommer Monsieur Pablo Rousseau scrutateur pour la surveillance du vote.

ÉLECTION DES MEMBRES DU CA

350-11-2019

ÉLECTION DU PRÉFET-SUPPLÉANT - MANDAT DE 1 AN

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu de nommer **Monsieur Bernard Fortier** préfet suppléant de la MRC de Lotbinière et représentant du secteur 3 pour une période de 1 an.

ÉLU PAR ACCLAMATION



351-11-2019

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu de nommer au conseil d'administration pour une période de 1 an Monsieur Jacques Gauthier pour le secteur 1, Monsieur Bernard Ouellet pour le secteur 2 et Monsieur Mario Grenier pour le secteur 4.

ÉLU PAR ACCLAMATION

ÉLECTION DES COMITÉS DE LA MRC

352-11-2019

MEMBRE DU COMITÉ DE COGESTION

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Mario Grenier et résolu de nommer Monsieur Jacques Gauthier au comité de cogestion à titre de délégué pour le secteur 1.

353-11-2019

MEMBRE DU COMITÉ DE COGESTION

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de nommer Monsieur Jean Bergeron à titre de substitut au comité de cogestion pour le secteur 1.

354-11-2019

MEMBRES DU COMITÉ DE COGESTION

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu de nommer Monsieur Bernard Ouellet à titre de délégué et Monsieur Yves Gingras à titre de substitut au comité de cogestion pour le secteur 2.

355-11-2019

MEMBRE DU COMITÉ DE COGESTION

Il est proposé par Monsieur Daniel Turcotte, appuyé par Madame Nicole Viel Noonan et résolu de nommer Monsieur Bernard Fortier à titre de délégué au comité de cogestion pour le secteur 3.

356-11-2019

MEMBRE DU COMITÉ DE COGESTION

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de nommer Monsieur Daniel Turcotte à titre de substitut au comité de cogestion pour le secteur 3.



357-11-2019

MEMBRES DU COMITÉ DE COGESTION

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Madame Nicole Viel Noonan et résolu de nommer Monsieur Mario Grenier à titre de délégué et Monsieur Denis Dion à titre de substitut au comité de cogestion pour le secteur 4.

358-11-2019

MEMBRES DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT

Il est proposé par Madame Annie Thériault, appuyé par Monsieur Mario Grenier et résolu de nommer Messieurs Yves Gingras, Bernard Fortier et Yvan Charest à la commission d'aménagement.

359-11-2019

MEMBRES DU COMITÉ DE NÉGOCIATION

Il est proposé par Madame Nicole Viel Noonan, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu de nommer Madame Annie Thériault et Monsieur Christian Richard au comité de négociation.

360-11-2019

MEMBRE DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS DE COURS D'EAU

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu de nommer Monsieur Daniel Turcotte au bureau des délégués de cours d'eau.

361-11-2019

MEMBRE DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS DE COURS D'EAU

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu de nommer Monsieur Bernard Fortier au bureau des délégués de cours d'eau.

362-11-2019

MEMBRES DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de nommer Messieurs Mario Grenier, Yvan Charest et Jacques Gauthier ainsi que Madame Annie Thériault au comité de la sécurité publique.

363-11-2019

MEMBRES DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu de nommer Messieurs Jacques Gauthier, Christian Richard, Yvan Charest et Denis Dion au comité de sécurité incendie.



364-11-2019

MEMBRE DU COMITÉ CULTUREL

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu de nommer Madame Nicole Viel Noonan au comité culturel.

365-11-2019

MEMBRES DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS SECTORIELS DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2019-2022

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de nommer Messieurs Robert Samson, Jean Bergeron et Christian Richard au comité des représentants sectoriels de la planification stratégique 2019-2022.

366-11-2019

COMITÉS SPÉCIAUX

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu que la soirée d'étude du budget et les forums des maires soient considérés comme des comités officiels de la MRC.

367-11-2019

MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu de nommer Madame Nicole Viel Noonan et Monsieur Christian Richard au comité consultatif en environnement.

368-11-2019

MEMBRES DU COMITÉ MRC - FAMILLE, DES JEUNES AUX AÎNÉS

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de nommer Monsieur Robert Samson et Madame Denise Poulin au comité MRC - Famille, des jeunes aux aînés.

369-11-2019

MEMBRES DU COMITÉ RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RHSPPPP)

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Madame Nicole Viel Noonan et résolu de nommer Madame Annie Thériault ainsi que Messieurs Jacques Gauthier et Mario Grenier au comité RHSPPPP.



ÉLECTION DES DÉLÉGATIONS AUX ORGANISMES DU MILIEU

370-11-2019

DOMAINE JOLY-DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de nommer Monsieur Jacques Gauthier représentant de la MRC de Lotbinière sur le conseil d'administration du Domaine Joly-De Lotbinière.

371-11-2019

CARREFOUR EMPLOI LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu de nommer Madame Denise Poulin représentante de la MRC de Lotbinière sur le conseil d'administration du Centre emploi Lotbinière.

372-11-2019

RESSOURCERIE DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu de nommer Monsieur Bernard Fortier et Madame Pierrette Trépanier représentants de la MRC de Lotbinière sur le conseil d'administration de la Ressourcerie de Lotbinière.

373-11-2019

EXPRESS LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu de nommer Messieurs Bernard Ouellet et Jean Bergeron et Madame Pierrette Trépanier représentants de la MRC de Lotbinière sur le comité d'Express Lotbinière.

374-11-2019

SADC DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Nicole Viel Noonan et résolu de nommer Monsieur Gilbert Breton représentant de la MRC de Lotbinière sur le conseil d'administration de la SADC de Lotbinière pour 2020-2021.

375-11-2019

COMITÉ SANTÉ

Il est proposé par Monsieur Bernard Ouellet, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de nommer Madame Denise Poulin représentante de la MRC de Lotbinière au sein du comité santé.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 27 novembre 2019

Page - 9 -



376-11-2019

ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DE LA RIVIÈRE DU CHÊNE (OBV DU CHÊNE)

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu de nommer Monsieur Bernard Fortier représentant de la MRC de Lotbinière sur le conseil d'administration de l'OBV du Chêne.

377-11-2019

COMITÉ MAIN-D'ŒUVRE

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu de nommer Monsieur Bernard Ouellet représentant de la MRC de Lotbinière sur ce comité.

378-11-2019

COMITÉ PRO-ACTION JEUNESSE

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Madame Nicole Viel Noonan et résolu de nommer Monsieur Christian Richard représentant de la MRC de Lotbinière sur le comité Pro-Action Jeunesse.

379-11-2019

AIDE ALIMENTAIRE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu de nommer Monsieur Bernard Fortier représentant de la MRC de Lotbinière sur le conseil d'administration d'Aide alimentaire Lotbinière.

ÉLECTION DES DÉLÉGATIONS AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS À LA MRC

380-11-2019

AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE LA CHAUDIÈRE

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu de nommer Monsieur Bernard Ouellet représentant de la MRC de Lotbinière sur le conseil d'administration de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de la Chaudière et de nommer Monsieur Robert Samson à titre de substitut.

381-11-2019

COMITÉ DE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Mario Grenier et résolu de nommer Monsieur Denis Dion représentant de la MRC de Lotbinière sur le conseil d'administration du Comité de bassin versant de la rivière Chaudière.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 27 novembre 2019

Page - 10 -



382-11-2019

TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE L'ESTUAIRE FLUVIALE

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu de nommer Monsieur Jean Bergeron représentant de la MRC de Lotbinière sur le conseil stratégique de la Table de concertation régionale de l'estuaire fluviale.

383-11-2019

TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE L'ESTUAIRE FLUVIALE

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu de nommer Monsieur Christian Richard représentant de la MRC de Lotbinière sur le conseil stratégique de la Table de concertation régionale de l'estuaire fluviale.

COMITÉS TEMPORAIRES

384-11-2019

COMITÉ CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu de nommer Mesdames Denise Poulin, Annie Thériault, Pierrette Trépanier et Messieurs Jean Bergeron et Mario Grenier sur le conseil d'administration du CLD de Lotbinière jusqu'à la fin de la transition de l'intégration du CLD à l'organisation de la MRC.

385-11-2019

COMITÉ ENTREPRENDRE ICI LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu de nommer Messieurs Jean Bergeron et Christian Richard représentants de la MRC de Lotbinière au sein du comité Entreprendre Ici Lotbinière.

386-11-2019

CRÉATION DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOTBINIÈRE

Attendu que la MRC de Lotbinière a créé son département de développement économique le 10 juillet 2019;

Attendu que le comité de transition propose que le comité de développement économique Lotbinière soit formé des représentants suivants :

- Un élu (représentant du secteur économique du comité des représentants sectoriels de la Planification stratégique 19-22 de la MRC);
- Un représentant de la chambre de commerce (représentant le monde entrepreneurial);
- Un représentant de l'UPA;
- Un représentant du CJE;



- Un représentant de la SADC;
- Un représentant des institutions financières;
- Un représentant de secteur de l'éducation;
- Un représentant du MEIE;
- Un représentant d'Emploi Québec.

Attendu que les représentants des organismes externes seront confirmés par résolution ultérieurement;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Bernard Ouellet et résolu de créer le comité de développement économique Lotbinière tel que présenté ci-haut et de nommer M. Jean Bergeron à siéger sur ce comité à titre de représentant du secteur économique du comité des représentants sectoriels de la Planification stratégique 2019-2022 pour l'année 2020.

387-11-2019

SIGNATURE DES DOCUMENTS OFFICIELS ET EFFETS BANCAIRES

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu d'autoriser le préfet, Monsieur Normand Côté, le préfet suppléant, Monsieur Bernard Fortier, et le directeur général, Monsieur Stéphane Bergeron, à signer tous les documents officiels et les effets bancaires pour la MRC de Lotbinière.

388-11-2019

FDT5-28, FDT6-23, FDT7-12 ET FDT8-08 – INSTALLATION DE RADARS PÉDAGOGIQUES ET DE NUMÉROS CIVIQUES & RÉNOVATION DU CAFÉ JEUNESSE À SAINT-NARCISSE-DE-BEAURIVAGE

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 24 000 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet consiste à faire l'acquisition et l'installation de deux radars pédagogiques aux entrées du village de la municipalité afin d'améliorer la sécurité routière, à faire l'installation de numéros civiques dans le secteur rural pour la sécurité civile afin de faciliter la localisation des lieux lors d'une intervention d'urgence et finalement à rénover la toiture du Café Jeunesse.

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-2022 ;

Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2019-2020 ;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 24 000 \$ provenant de l'enveloppe FDT5 – 2016-2017 (6 000 \$), FDT6 – 2017-2018 (6 000 \$), FDT7 – 2018-2019 (6 000 \$) et FDT8 – 2019-2020 (6 000 \$) à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul



versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Madame Nicole Viel Noonan et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 24 000 \$ à la municipalité de Saint-Narcisse-de-Beaurivage pour les projets FDT5-28, FDT6-23, FDT7-12 ET FDT8-08 — Installation de radars pédagogiques et de numéros civiques & rénovation du café jeunesse à Saint-Narcisse-de-Beaurivage.

389-11-2019

FDT5-26, FDT6-21, FDT7-11 ET FDT8-07 - AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE ET DES SERVICES AUX CITOYENS À SAINT-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 24 000 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet consiste à améliorer les infrastructures de la municipalité (salle municipale) ainsi qu'à mettre à jour les moyens de communication (site internet, écran numérique).

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-2022;

Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2019-2020;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 24 000 \$ provenant de l'enveloppe FDT5 – 2016-2017 (6 000 \$), FDT6 – 2017-2018 (6 000 \$), FDT7 – 2018-2019 (6 000 \$) et FDT8 – 2019-2020 (6 000 \$) à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 24 000 \$ à la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière pour les projets FDT5-26, FDT6-21, FDT7-11 et FDT8-07 — Amélioration de la qualité de vie et des services aux citoyens à Saint-Édouard-de-Lotbinière.

390-11-2019

FDT4-34, FDT5-27, FDT6-22 – PARC ET MODULE DE JEUX À SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 14 660 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet consiste à aménager un nouveau parc à l'entrée Est du village suite au déménagement et à la restauration d'une chapelle de procession.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 27 novembre 2019

Page - 13 -



Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-2022;

Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2019-2020;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 14 660 \$ provenant de l'enveloppe FDT4 – 2015-2016 (5 803,83 \$), FDT5 – 2016-2017 (6 000 \$) et FDT6 – 2017-2018 (2 856,17 \$) à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 14 660 \$ à la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly pour les projets FDT4-34, FDT5-27, FDT6-22– Parc et module de jeux à Saint-Antoine-de-Tilly.

391-11-2019

FDT5-29/FDT6-24 - Acquisition de radars pédagogiques et brigadiers statiques à Saint-Gilles

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 9 692,50 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet consiste à installer deux radars pédagogiques ainsi que 10 brigadiers statiques « Merci de ralentir pour ma sécurité » (silhouette d'une fillette).

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-2022 ;

Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2019-2020 ;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 9 692,50 \$ provenant de l'enveloppe FDT5 – 2016-2017 (6 000 \$) et FDT6 – 2017-2018 (3 692,50 \$) à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Il est proposé par Monseur Bernard Fortier, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 9 692,50 \$ à la municipalité de Saint-Gilles pour le projet FDT5-29/FDT6-24 — Acquisition de radars pédagogiques et brigadiers statiques à Saint-Gilles.



FDT6-25/FDT7-14/FDT8-10 - Acquisition de numéros civiques 9-1-1 à Saint-Gilles

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 10 425,00 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet consiste à faire l'acquisition et l'installation de 500 panneaux de numéros civiques de type 9-1-1 réflectifs afin d'améliorer le temps d'intervention des services d'urgence et ainsi la sécurité publique.

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-2022 :

Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2019-2020 ;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 10 425,00 \$ provenant de l'enveloppe FDT6 – 2017-2018 (2 307,50 \$), FDT7 – 2018-2019 (6 000 \$) et FDT8 – 2019-2020 (2 117,50 \$) à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 10 425,00 \$ à la municipalité de Saint-Gilles pour le projet FDT6-25/FDT7-14/FDT8-10 – Acquisition de numéros civiques 9-1-1 à Saint-Gilles.

393-11-2019

DÉSENGAGEMENT – PR4-32/PR5-22/PR6-16/PR7-01 : INSTALLATION ÉCRAN NUMÉRIQUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Attendu le dépôt d'une demande au FDT – volet Pacte rural fait par la municipalité de Laurier-Station le 19 février 2019 pour l'installation d'un écran numérique au centre communautaire;

Attendu que le projet déposé demandait 20 516,53 \$ au FDT – volet Pacte rural pour un coût de projet total de 42 859,00 \$;

Attendu l'acceptation du projet lors du conseil de la MRC tenu le 13 mars 2019 où un montant de 20 516,53 \$ a été octroyé à la municipalité de Laurier-Station pour le projet PR4-32/PR5-22/PR6-16/PR7-01, soit 48 % du coût total du projet;

Attendu le dépôt du rapport final par la municipalité de Laurier-Station le 1^{er} octobre 2019 concernant le projet PR4-32/PR5-22/PR6-16/PR7-01;

Attendu que le coût final du projet a été moins élevé que prévu, soit 36 397,20 \$ au lieu de 42 859,00 \$;



Attendu que le protocole d'entente de la subvention du FDT – volet Pacte rural mentionne que la subvention devra représenter 50 % (18 198,60 \$) du coût total du projet déposé par la municipalité de Laurier-Station;

Attendu que le montant de la subvention du FDT – volet Pacte rural a dû diminuer afin de représenter 50 % du coût total du projet final;

Attendu qu'une différence de 2 317,93 \$ est remarquée entre la subvention projetée et la subvention réelle du FDT – volet Pacte rural;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu d'accepter le désengagement d'un montant de 2 317,93 \$ du FDT7 – volet Pacte rural qui avait été attribué à la municipalité de Laurier-Station pour le projet PR4-32/PR5-22/PR6-16/PR7-01 (Installation d'un écran numérique au centre communautaire).

394-11-2019

FDT7-13, FDT8-09 – ENSEIGNES D'ACCUEIL À LAURIER-STATION

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 8 317,93 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet consiste à revamper les panneaux d'accueil et de bienvenue aux deux entrées de la municipalité de Laurier-Station, soit à l'entrée vers Sainte-Croix et Saint-Flavien.

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-2022 ;

Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2019-2020 ;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 8 317,93 \$ provenant de l'enveloppe FDT7 – 2018-2019 (2 317,93\$) et FDT8 – 2019-2020 (6 000 \$) à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 8 317,93 \$ à la municipalité de Laurier-Station pour le projet FDT7-13, FDT8-09— Enseignes d'accueil à Laurier-Station.

395-11-2019

CORRECTION DES RÈGLES D'EMBAUCHE DES RESSOURCES DU CLD DE LOTBINIÈRE

Attendu que les résolutions 231-07-2019 et 276-09-2019 signalaient que l'ensemble des ressources humaines du CLD de Lotbinière serait maintenu;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 27 novembre 2019

Page - 16 -



Attendu qu'au cours des derniers mois certains employés ont quitté volontairement pour un nouvel emploi et que d'autres ont signifié par écrit leur non-intérêt à se joindre au nouveau département de la MRC;

Attendu que la MRC a réalisé en parallèle des entrevues afin de valider l'intérêt des employés du CLD de Lotbinière;

Attendu que ces entrevues ont permis de clarifier les besoins de la MRC en matière d'offre de service et de personnel à recruter;

Attendu que les différentes démarches auront confirmé l'intérêt de la MRC à ouvrir certains postes à l'externe afin de répondre aux besoins du milieu;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de modifier le projet d'intégrer toutes les ressources humaines du CLD de Lotbinière au nouveau département de développement économique de la MRC par celui d'intégrer dans la mesure du possible toutes les ressources du CLD.

396-11-2019

APPEL DE CANDIDATURES – CONSEILLER ET AGENT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu d'autoriser la création d'un poste de conseiller en développement économique et d'un agent en développement économique et d'adopter la cédule d'affichage des postes telle que présentée.

Dates (2020)	Étapes		
27 novembre 2019	Autorisation du Conseil pour l'embauche d'un conseiller et d'un agent de développement économique (comité de sélection à venir)		
Peuple 13 décembre	Parution de l'avis public dans le Peuple de Lotbinière. Affichage sur Québec municipal, CEL, Emploi Québec, municipalités, cégeps, etc.		
10 janvier	Date limite pour postuler à l'externe (saisie des CV par Martine Lemay)		
15 – 16 - 17 janvier	Sélection des candidats par Stéphane Bergeron et Danielle Raymond - convocation aux entrevues		
CA (29 janvier)	Recommandation du comité administratif au conseil		
AG (12 Février)	Résolution d'embauche par le conseil		
17 février	Début de l'emploi		



397-11-2019

AUTORISATION SIGNATURE ENTENTE MESURE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA)

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Mario Grenier et résolu d'autoriser Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général, à signer l'entente avec Emploi-Québec pour la mesure Soutien au travail autonome.

398-11-2019

DEMANDE DE FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE – SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que la MRC de Lotbinière finance le transport collectif à la hauteur de 30 000 \$ par année depuis 2011;

Attendu que cette contribution représente une partie de la contribution du milieu et permet d'obtenir l'aide financière du Ministère du Transport;

Attendu que l'ajout de services des dernières années et l'arrivée des nouveaux autobus contribuent à créer un déficit d'environ 24 000 \$/an depuis quelques années;

Attendu que ces déficits étaient souhaitables et permettaient de réduire les surplus accumulés de l'organisme tel que demandait le Ministère des Transports;

Attendu que les prévisions indiquent que ce surplus ne sera plus que de 31 812 \$ au 31 décembre 2019 et que l'organisme doit se garder de la liquidité pour faire face aux imprévus;

Attendu que l'organisme demande d'augmenter le financement de la MRC de Lotbinière à 55 000 \$ par année pour permettre de produire un budget 2020 équilibré;

Attendu que les membres du conseil ont discuté de cette demande lors de la soirée d'étude du budget et que le transport collectif est une priorité stratégique de la planification stratégique 19-22 de la MRC.

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu d'autoriser d'accorder une aide financière bonifiée de 45 000 \$ à service de transport collectif et adapté de Lotbinière pour la poursuite de leur mandat ajoutant au 30 000 \$ provenant de la quote-part transport collectif un montant supplémentaire de 15 000 \$ provenant du fonds de développement des territoires (FDT).



399-11-2019

PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH) CHAUDIÈRE-APPALACHES - MANDATS DE CONSULTATION, COMMUNICATION ET CONCERTATION : OBV DU CHÊNE, GROBEC ET CRECA

Attendu la réalisation d'un Plan régional des milieux humides et hydriques pour l'ensemble de la région Chaudière-Appalaches (PRMHH-CA);

Attendu que la MRC de Lotbinière agit en tant que gestionnaire de la démarche de réalisation du PRMHH-CA (résolution no. 157-05-2019);

Attendu les besoins de l'équipe de réalisation en matière de consultation, communication et concertation dans le cadre de la réalisation du PRMHH-CA;

Attendu l'offre de service conjointe entre l'OBV du Chêne, le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) et le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) datée du 08 novembre 2019;

Attendu les recommandations positives des représentants des MRC/Ville de Lévis au sein du comité de coordination du PRMHH-CA;

Attendu que l'offre de service respecte le budget prévisionnel PRMHH-CA;

Il est proposé Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de mandater le consortium OBV du Chêne-GROBEC-CRECA afin de réaliser les travaux de consultation, communication et concertation dans le cadre de la réalisation du PRMHH Chaudière-Appalaches pour un montant maximal de 85 000 \$, incluant les taxes, et de prélever la somme nécessaire dans le budget PRMHH-CA.

400-11-2019

DIVERS TRAVAUX SUR LES CHEMINS NO. 1 ET 13 DANS LA SEIGNEURIE JOLY – RECOMMANDATION DE PAIEMENT FINAL

Attendu que le conseil de la MRC a mandaté Construction Lemay inc., suite à un appel d'offres public, pour réaliser les divers travaux sur les chemins no. 1 et 13 dans la Seigneurie Joly;

Attendu que Construction Lemay inc. a remis une caution d'entretien au montant de 7 548,00 \$;

Attendu la recommandation de paiement et le décompte final présenté;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'autoriser le paiement d'un montant de 7 547,59 \$ (taxes incluses) à Construction Lemay inc. pour les travaux réalisés sur les chemins no. 1 et 13 dans la Seigneurie Joly.



FONDS PATRIMOINE ET CULTURE 2020 - RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ANALYSE

Attendu que l'entente de développement culturel 2018-2020 de la MRC de Lotbinière prévoit la mise en place d'un fonds de soutien aux projets culturels qui dispose d'un montant maximal de 18 000 \$ pour l'année 2020;

Attendu que 12 demandes ont été déposées au Fonds patrimoine et culture 2020 (FPC2020) totalisant 22 925 \$ en aides financières demandées;

Attendu que le comité d'analyse, composé d'un élu de la MRC de Lotbinière et d'un représentant de la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications du Québec, s'est rencontré le 19 novembre 2018 pour évaluer lesdites demandes;

Attendu que ce fonds soutient le patrimoine et la culture en Lotbinière en visant prioritairement des projets culturels novateurs et non récurrents et qu'il repose sur des critères d'évaluation liés à la politique culturelle de la MRC de Lotbinière et en fonction des règles d'attribution du ministère de la Culture;

Attendu la recommandation du comité d'analyse des demandes au Fonds Patrimoine et Culture 2020;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu de répartir ainsi l'enveloppe réservée à l'entente de développement culturel 2020 de la MRC de Lotbinière pour une aide totalisant 14 000 \$:

ORGANISME	PROJET	MONTANT ACCORDÉ
Festival Contabadour	Soirée de conte gratuite sur la place de l'église à Sainte-Agathe-de-Lotbinière	1 875 \$
Festival Fest Diez – Fermières de Saint-Antoine-de-Tilly	Animation écossaise	1 500 \$
Rendez-vous sur le parvis	Scène de la relève amateur régionale	1 400 \$
Festithéâtre amateur	2 ^e édition –Sainte-Croix	1 800 \$
Municipalité de Saint-Antoine- de-Tilly	Animation de la chapelle de procession	1 425 \$
Municipalité de Sainte-Croix	Application mobile circuit patrimoine	2 000 \$
Municipalité de Val-Alain	Découverte de la culture africaine – danse, contes	2 000 \$
Patrimoine et histoire des Seigneuries de Lotbinière	Inventaire du patrimoine religieux – croix de chemin, calvaire	2 000 \$



402-11-2019

BONIFICATION ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020

Attendu l'opportunité de bonifier l'entente de développement culturel 2018-2020 pour l'année 2020;

Attendu que la direction régionale de la Chaudière-Appalaches a confirmé un soutien supplémentaire de 7 500 \$ pour la MRC de Lotbinière dédié aux projets suivants :

- Poursuite du projet Suivez l'étoile
 - o 5 000 \$ du MCC, la part de la MRC de Lotbinière étant déjà apparié avec les contributions de l'entente spécifique en développement
- Mettre en oeuvre un appel de projets visant l'animation et la médiation culturelle dans les 17 bibliothèques municipales du territoire.
 - o 2 000 \$ MCC / 2 000 \$ MRC
- Organiser une journée de réflexion sur le rôle des bibliothèques en 2020 et l'accompagnement du milieu municipal, en collaboration avec la direction régionale du MCC et le Réseau-Biblio
 - 500 \$ MCC / 500 \$ MRC

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu de déposer un avenant à l'entente culturelle de la MRC de Lotbinière afin de réaliser les projets mentionnés et d'engager une contribution supplémentaire de 2 500 \$ dans l'entente de développement culturel 2018-2020 afin de combler la part de la MRC de Lotbinière.

403-11-2019

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MELCC - PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu d'autoriser Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer la demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet de plateforme de compostage en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

404-11-2019

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MELCC – UTILISATION DE CENDRES DE GRILLES COMME RECOUVREMENT JOURNALIER

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu que Madame Christine Toma de la firme Englobe soit autorisée au nom de la MRC de Lotbinière à signer la demande de certificat d'autorisation pour l'utilisation de cendres de grilles comme recouvrement journalier et à transmettre cette demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements



climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

405-11-2019

COORDONNATEUR LOCAL DE LA POLICE COMMUNAUTAIRE (CLPC)

Attendu la recommandation du Comité de sécurité publique lors de la rencontre du 18 novembre 2019;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu de demander à la Sûreté du Québec de nommer une ressource coordonnateur local de la police communautaire (CLPC).

406-11-2019

CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

		ovembre 2019	
Adoption	Type	No du règl.	No du certificat
04-11-2019	zonage	872-2019	2019-75
05-11-2019	zonage	612-2019	2019-76
05-11-2019	zonage	613-2019	2019-77
	04-11-2019 05-11-2019	04-11-2019 zonage 05-11-2019 zonage	04-11-2019 zonage 872-2019 05-11-2019 zonage 612-2019

407-11-2019

EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE À LAURIER-STATION

Attendu que la municipalité de Laurier-Station déposera sous peu, auprès de la CPTAQ, une demande d'exclusion de la zone agricole du lot 3 951 196 et d'une partie du lot 3 951 197 du cadastre du Québec, totalisant une superficie de 10 760 mètres carrés;

Attendu que cette exclusion permettrait à Bernier Sports inc. de prendre de l'expansion;

Attendu que, lors de son assemblée du 11 juin 2019, le comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de Lotbinière s'est prononcé en faveur de cette demande;

Attendu qu'après étude et analyse par le service d'aménagement de la MRC, cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la LPTAAQ;



Attendu que la demande d'exclusion, si elle est accueillie favorablement par la CPTAQ, nécessitera une modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) pour inclure ces lots à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu :

- 1. d'appuyer la demande de la municipalité de Laurier-Station pour l'exclusion de la zone agricole du lot 3 951 196 et d'une partie du lot 3 951 197 du cadastre du Québec, totalisant une superficie de 10 760 mètres carrés, afin de permettre à Bernier Sports inc. de prendre de l'expansion;
- 2. d'émettre l'avis que cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la LPTAAO;
- 3. de renoncer au délai de trente (30) jours prévu à l'article 60.1 de la LPTAAQ;
- 4. d'amorcer un processus de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) pour rendre cette demande d'exclusion conforme au SADR, dès que la CPTAQ aura rendu une décision favorable dans ce dossier.

408-11-2019

EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE À LAURIER-STATION

Attendu que la municipalité de Laurier-Station déposera sous peu, auprès de la CPTAQ, une demande d'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 3 949 712 du cadastre du Québec, totalisant une superficie de 1,87 hectare;

Attendu que cette exclusion permettrait à Matériaux Laurier inc. de prendre de l'expansion;

Attendu que, lors de son assemblée du 11 juin 2019, le comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de Lotbinière s'est prononcé en faveur de cette demande;

Attendu qu'après étude et analyse par le service d'aménagement de la MRC, cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la LPTAAQ;

Attendu que la demande d'exclusion, si elle est accueillie favorablement par la CPTAQ, nécessitera une modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) pour inclure ces lots à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu :

- d'appuyer la demande de la municipalité de Laurier-Station pour l'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 3 949 712 du cadastre du Québec, totalisant une superficie de 1,87 hectare, afin de permettre à Matériaux Laurier inc. de prendre de l'expansion;
- 2. d'émettre l'avis que cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la LPTAAQ;
- 3. de renoncer au délai de trente (30) jours prévu à l'article 60.1 de la LPTAAQ;
- 4. d'amorcer un processus de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) pour rendre cette demande d'exclusion conforme au SADR, dès que la CPTAQ aura rendu une décision favorable dans ce dossier.



409-11-2018

EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE À SAINT-GILLES

Attendu que la municipalité de Saint-Gilles déposera sous peu, auprès de la CPTAQ, une demande d'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 4 492 913 du cadastre du Québec, totalisant une superficie de 1,3 hectare;

Attendu que cette exclusion permettrait de développer un secteur industriel;

Attendu que, lors de son assemblée du 15 octobre 2019, le comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de Lotbinière s'est prononcé en faveur de cette demande;

Attendu qu'après étude et analyse par le service d'aménagement de la MRC, cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la LPTAAQ;

Attendu que la demande d'exclusion, si elle est accueillie favorablement par la CPTAQ, nécessitera une modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) pour inclure cette partie de lot à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu :

- d'appuyer la demande de la municipalité de Saint-Gilles pour l'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 4 492 913 du cadastre du Québec, totalisant une superficie de 1,3 hectare, afin de permettre le développement d'un secteur industriel;
- d'émettre l'avis que cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la LPTAAQ;
- de renoncer au délai de trente (30) jours prévu à l'article 60.1 de la LPTAAQ;
- d'amorcer un processus de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) pour rendre cette demande d'exclusion conforme au SADR, dès que la CPTAQ aura rendu une décision favorable dans ce dossier.

410-11-2019

RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (LAU, a. 62)

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) le 9 février 2005 par le règlement 172-2005 et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;

Attendu des dispositions des articles 61 et 55 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui permettent à la MRC d'adopter notamment une résolution de contrôle intérimaire;

Attendu que l'article 2.5 du document complémentaire du SADR prévoit qu'un règlement d'urbanisme d'une municipalité locale puisse permettre les commerces et services en zone agricole, sous réserve de certains critères;

Attendu que l'article 2.5 du document complémentaire du SADR doit être révisé;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 27 novembre 2019

Page - 24 -



Attendu qu'en vertu de l'article 62 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC peut, par résolution, interdire les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les demandes d'opérations cadastrales et les morcellements de lots faits par aliénation;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu :

- d'adopter la présente résolution de contrôle intérimaire afin d'interdire les nouveaux commerces et services dans les affectations agricoles tels qu'actuellement autorisés par les dispositions de l'article 2.5 du document complémentaire du SADR;
- de préciser que la présente mesure de contrôle intérimaire n'affecte pas les usages autres qu'agricoles autorisés par d'autres dispositions du SADR;
- de préciser que les demandes qui ont été approuvées antérieurement à la présente résolution de contrôle intérimaire, à la fois par les municipalités locales et la Table UPA/MRC, ne sont pas affectées par la présente résolution.

411-11-2019

NON-CONFORMITÉ DES PROJETS DE RÈGLEMENT DE LAURIER-STATION NUMÉROS 01-19, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 01-17 ET 02-19, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 02-17, CONCERNANT LA DÉFINITION DE RÉSIDENCE

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) le 9 février 2005 par le règlement 172-2005 et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;

Attendu que les articles 109.7 et 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipulent que le conseil de la MRC approuve les règlements d' urbanisme des municipalités locales, en regard de la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), ou les désapprouve dans le cas contraire;

Attendu que le Conseil de la MRC de Lotbinière a reçu de la municipalité de Laurier-Station le 28 janvier 2019, ses projets de règlement 01-19, modifiant le règlement du plan d'urbanisme 01-17 et 02-19, modifiant le règlement de zonage numéro 02-17;

Attendu que ces projets de règlement prévoient que dans un îlot déstructuré, il puisse y avoir des résidences pouvant contenir jusqu'à quatre (4) logements;

Attendu que le SADR stipule, sauf exception, que dans un îlot déstructuré, une résidence est un bâtiment unifamilial isolé;

Attendu que lesdits projets de règlement, après étude et analyse par le service de l'aménagement du territoire et du développement régional, se révèlent non conformes à la définition de ce qu'est une résidence, telle que libellée à l'article 9.1 du document complémentaire (Livre II) du SADR;

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu de désapprouver les projets de règlement numéros 01-19 et 02-19 de la municipalité de Laurier-Station et de



les déclarer non-conformes au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière.

412-11-2019

DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE EN VERTU DE L'ARTICLE 59 DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES DU QUÉBEC (LPTAAQ) – VOLET 1 : ILOTS DÉSTRUCTURÉS

Attendu qu'à la demande de 6 municipalités locales, la MRC de Lotbinière désire soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande à portée collective;

Attendu que la demande à portée collective vise à faire reconnaître 14 affectations agricoles déstructurées;

Attendu que le comité consultatif agricole (CCA) de la MRC a analysé ces demandes lors de ses rencontres du 19 décembre 2018, 18 avril 2019, 11 juin 2019 et 15 octobre 2019;

Attendu que le comité Aménagement de la MRC a analysé ces demandes lors des sa rencontre du 9 juillet 2019;

Attendu que cette analyse vise à assurer la conformité des demandes aux directives de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Attendu que les recommandations du rapport d'analyse du CCA de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Bernard Ouellet et résolu de déposer à la CPTAQ une demande à portée collective basée sur les recommandations du rapport d'analyse du CCA de la MRC et de défrayer les frais afférents de 303 \$.

413-11-2019

COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2019

Il est proposé par Madame Nicole Viel Noonan, appuyé par Monsieur Mario Grenier et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement :



Description	Montants
Liste des déboursés	
Chèques émis	352 037.61 \$
Dépôts directs à faire **	572 108.08 \$
Prélèvements (Paiements par Accès D)	145 483.33 \$
Total des paiements :	1 069 629.02 \$
Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit:	
Liste des engagements :	318 782.03 \$
À ces listes de paiements il faut ajouter pour la fin d	écembre:
Formarisk, Formation sauvetage hors route	22 592.59 \$

414-11-2019

PRÉSERVER L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE DU MARAIS DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Attendu que le projet de préservation de l'intégrité écologique du marais de Saint-Antoine-de-Tilly vise à mettre en œuvre le plan de protection 2018-2020 réalisé en 2018 en collaboration avec le bureau d'étude appliqué ;

Attendu que le plan de conservation vise plus particulièrement à :

- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau ;
- Contribuer à rendre les rives et un littoral plus vert et naturel ;
- Accroître les connaissances et le sentiment d'appartenance vers le marais ;
- Maintenir et augmenter la mise en valeur du marais.

Attendu que la contribution demandée à la MRC pour ledit projet est de 6 882 \$ sur un projet d'un montant total de 34 877 \$;

Attendu que l'aide financière de la MRC est sollicitée pour les éléments suivants :

- L'adaptation du site internet pour la promotion et la mise en valeur du marais de Saint-Antoinede-Tilly;
- La conception des panneaux d'interpellation et de sensibilisation ;
- Les travaux préliminaires pour une balado découverte associé au sentier pédestre du marais ;

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté la planification stratégique 2019-2022 basée sur les principes du développement durable;

Attendu que le projet de préservation de l'intégrité écologique du marais de Saint-Antoine-de-Tilly est un projet qui touche les trois sphères du développement durable;



Attendu que le projet répond à différents objectifs de la planification stratégique de la MRC de Lotbinière :

- Soutenir le développement d'une offre touristique diversifiée ;
- Favoriser un milieu de vie dynamique, attractif et accueillant;
- Préserver et mettre en valeur les caractéristiques du territoire en termes de culture, patrimoine et paysage;
- Promouvoir notre territoire et ses atouts;

Attendu que la somme demandée sera un levier pour un projet de préservation d'un milieu naturel qui constitue un attrait du territoire de la MRC;

Attendu les recommandations positives du Comité consultatif en environnement lors de la rencontre du 26 novembre 2019 ;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu de :

- confirmer le soutien financier de la MRC de Lotbinière pour le projet de préservation de l'intégrité écologique du marais de Saint-Antoine-de-Tilly à hauteur de 6 882 \$;
- confirmer que cette somme sera prélevée à même le fonds dédié à l'environnement.

415-11-2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT 300-2019 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DES CELLULES D'ENFOUISSEMENT 15 & 16 AU LET À SAINT-FLAVIEN

Attendu l'avis de motion donné à la session du 9 octobre 2019;

Il est proposé par Monsieur Bernard Ouellet, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu d'adopter le règlement no. 300-2019 « RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR PROCÉDER À LA CONSTRUCTION DES CELLULES D'ENFOUISSEMENT 15 & 16 DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE À SAINT-FLAVIEN», tel que déposé et de porter ce règlement au « Livre des règlements de la MRC de Lotbinière ».

Original déposé au Livre des Règlements

416-11-2019

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu la levée de l'assemblée à 21 h 50.

Le préfet

Le dixecteur général

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 27 novembre 2019

Page - 28 -